

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **20 juillet 2026**, en en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc.

Étaient absents : monsieur Gaëtan Castilloux et monsieur Jean-Claude Rocheleau.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ibghy	maire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
André Ste-Marie	maire suppléant de la Municipalité de Brébeuf
Benoît Chevalier	maire de la Municipalité d'Huberdeau
Frédéric Broué	maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Jean Simon Levert	maire de la Municipalité de Mont-Blanc
Jean-Guy Galipeau	maire de la Municipalité d'Amherst
Kimberly Meyer	mairesse de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Trépanier	maire de la Ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la Municipalité de Brébeuf
Marc Poirier	maire de la Municipalité d'Arundel
Michel Richard	maire de la Municipalité de La Minerve
Pascal De Bellefeuille	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Patricia Lacasse	mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs
Pierre Asselin	maire de la Municipalité de Val-Morin
Richard Forget	maire de la Municipalité de Lantier
Steve Perreault	maire de la Municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la Municipalité de Montcalm
Sylvain Loranger	maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Vicki Emard	mairesse de la Municipalité de Labelle

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Marc L'Heureux.

Étaient également présentes : madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et du greffe et madame Nancy Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Marc L'Heureux souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

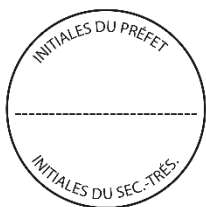
Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance; il est 9 h.

À moins d'indication contraire, le vote du préfet n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Avis de convocation

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil de la MRC des Laurentides a été notifié conformément aux dispositions prévues aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**3. Rés. 2026.07.10034
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que proposé.

ADOPTÉE

**4. Rés. 2026.07.10035
Dotation au poste de directeur général adjoint et greffier trésorier**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur général adjoint et trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT QU'en concertation avec la direction générale, une candidature a été retenue et que le processus de sélection a été complété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par les membres du comité exécutif de la MRC des Laurentides en date du 15 juillet 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la nomination de Caroline Tessier à titre de directrice générale adjointe et trésorière adjointe à compter du 10 août 2026, le tout selon les termes et les modalités de son contrat de travail;

ET

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

**5. Rés. 2026.07.10036
Désignation des représentants autorisés pour la signature des effets bancaires**

CONSIDÉRANT la nomination de Caroline Tessier au poste de directrice générale adjointe et trésorière adjointe de la MRC des Laurentides;

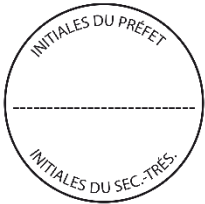
POUR CE MOTIF, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne les représentants suivants à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra au sein de l'institution financière Caisse Desjardins :

- le préfet, Monsieur Marc L'Heureux ou à son défaut, la préfète suppléante, Madame Kimberly Meyer; et
- la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Nancy Pelletier, ou à son défaut, la directrice générale adjointe et trésorière adjointe, Caroline Tessier;

QUE ces représentants soient autorisés à exercer, pour et au nom de la MRC, tous les pouvoirs relatifs à la gestion de tout compte de la MRC et, sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou tout autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, paiement direct via la plateforme « Accès D », ainsi que tout document et toute pièce justificative;
- demander l'ouverture, par la Caisse Desjardins, de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la MRC; et



- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations des comptes bancaires de la MRC;

ET

QUE la résolution numéro 2026.05.9995 soit abrogée.

ADOPTÉE

6. Période de questions

**7. Rés. 2026.07.10037
Levée de la séance**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 9h15.

ADOPTÉE

(Original signé)

Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière

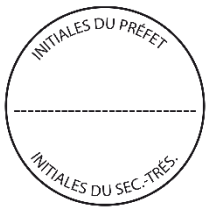
(Original signé)

Marc L'Heureux
Préfet

Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

(Original signé)

Marc L'Heureux
Préfet



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**